

Contrôle fiscal de l'entreprise

Vos clients peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal à tout moment. Mal préparés, ils risquent de subir des rectifications évitables, des pénalités injustifiées ou de passer à côté de recours pourtant fondés. Maîtriser les procédures, les droits du contribuable et les spécificités du contrôle des comptabilités informatisées est aujourd'hui indispensable pour les accompagner efficacement.

Cette formation vous donne une vision complète et opérationnelle du contrôle fiscal d'entreprise, de la programmation jusqu'aux recours.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Distinguer les différents types de contrôle fiscal, leurs procédures et les délais de prescription applicables pour expliquer à un client ce à quoi il est exposé selon sa situation.
- Expliquer à un client les spécificités du contrôle des comptabilités informatisées et les obligations liées au Fichier des Écritures Comptables (FEC) pour l'aider à anticiper et sécuriser sa situation.
- Identifier les garanties, pénalités et voies de recours disponibles pour conseiller un client à chaque étape suivant une rectification.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

- Conseillers en gestion de patrimoine - juriste-fiscaliste - Experts-comptables - Avocats - Notaires

Prérequis : Avoir suivi une formation initiale ou continue en droit, comptabilité, fiscalité, finance ou gestion de patrimoine

Moyens matériels requis : La formation à distance nécessite : un ordinateur (ou tablette) équipé d'une connexion internet stable, d'un navigateur à jour et d'un accès à l'application Microsoft Teams (lien de connexion transmis avant la session). Une paire d'écouteurs ou un casque est recommandée pour un meilleur confort d'écoute.

CONTENU DE LA FORMATION

INTRODUCTION — LE CONTROLE FISCAL AUJOURD'HUI : CE QUI A CHANGE

- Les chiffres clés et les évolutions récentes du contrôle fiscal.
- La place du datamining dans la programmation des contrôles.
- Les nouveaux pouvoirs de l'AF issus des lois de finances depuis 2024

PARTIE 1 — PROCEDURES, METHODES ET PRESCRIPTION

- Les différents types de contrôle : vérification de comptabilité, contrôle sur pièces, examen de comptabilité à distance, contrôle des structures de proximité (CSP).
- Le déroulement du contrôle fiscal externe (CFE)
- Les délais de prescription
- La stratégie de gestion du contrôle : posture, négociation, points défendables.

PARTIE 2 — CONTROLE DES COMPTABILITES INFORMATISEES ET FEC

- Cadre juridique et obligations du contribuable.
- Remise du FEC : format, anomalies fréquentes, conséquences d'une non-conformité.
- Qualité comptable, Piste d'Audit Fiable (PAF) et causes de rejet de la comptabilité.

PARTIE 3 — GARANTIES, PENALITES ET RECOURS

- Les garanties du contribuable vérifié
- Les pénalités applicables
- Les voies de recours pendant et après le contrôle sur place

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

1 journée — 7 heures | Webinaire Teams |

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par e-mail ou via le site internet www.think-twice.fr

La confirmation d'inscription est adressée dans un délai de 48 heures ouvrées.

La convention de formation est transmise au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Délai de rétractation : 14 jours pour les prestations achetées à distance (particuliers).

Pour les professionnels, se référer aux conditions de la convention de formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Distanciel en webinaire synchrone (Teams)
- Pédagogie praticienne : apports techniques structurés, illustrés de jurisprudences récentes et de situations réelles. Cas pratique traités tout au long de la journée.
- Supports remis aux participants via leur espace LearnYBox
- Échanges et questions-réponses entre participants et intervenants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont mesurés en trois temps :

- Quiz de positionnement avant le démarrage de la session
Identification du niveau de connaissance des participants et ajustement pédagogique si nécessaire.
- QCM d'évaluation finale à compléter sur la plateforme LearnYbox
Vérification de l'acquisition des compétences et remise d'une attestation de formation.
- Enquête satisfaction bénéficiaire à +90 j.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Think Twice s'engage à adapter ses formations aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Tout besoin d'aménagement doit être signalé au moment de l'inscription ou via le questionnaire d'analyse de besoin et de positionnement.

La référente handicap est **Marie-Caroline Blanc** — marie-caroline@think-twice.fr

TARIFS

650 € HT par participant (TVA au taux de 20%).

INTERVENANTS

Muriel Vigie — *Avocate fiscaliste*

Fondatrice du cabinet Muriel Vigie Avocat | Chargée d'enseignement Master droit fiscal appliqué - Univ. Paris Dauphine | Ancienne inspectrice principale des finances publiques.

CONTACT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Référente pédagogique & administrative : Muriel VIGIE

- Email : muriel@think-twice.fr
- Téléphone : 07 89 00 06 65
- Site internet : www.think-twice.fr

THINK TWICE SAS

RCS Aix-en-Provence – 106 580 947

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la région Paca n°93132529013.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat